



Congé parental en forfait jour

Par **Burt2230005**, le **06/07/2023** à **21:27**

Bonjour

Je suis actuellement au forfait jour et souhaite prendre un 80% temps partiel de plein droit pour la garde de mes enfants.

Mon employeur m'impose de modifier mon contrat sur un forfait heures, cependant je dois convenir avec lui du volume horaire a travailler.

En a t il le droit? Ne peut on pas rester sur un forfait jour plutôt ?

Enfin, sur quel texte peut on s'appuyer pour définir le volume d'heures hebdomadaires a effectuer ?

Merci a vous

Par **Visiteur**, le **07/07/2023** à **06:51**

BONJOUR... C'est sans doute que votre employeur préfère faire ainsi, car on peut tres bien réduire à 80% un forfait jour...